



Décision du Président n°2023-21

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT,

Vu la Délibération en date du 13 juillet 2020 visée en sous-Préfecture le 20 juillet 2020 autorisant le Président à passer [...] toutes les conventions de fonctionnement dont le montant engagé annuel n'excède pas 5 000 € et dont les crédits sont inscrits au budget,

Vu la Délibération n° 2022_053 du 18 mai 2022 validant le partenariat entre la Communauté de Communes du Plateau du Russey - CCPR et la Maison Départementale de l'Habitat du Doubs ;

Le Président a pris la décision suivante :

- Considérant l'importance de la problématique « habitat » dans un secteur géographique du département limitrophe de la Suisse confronté à une pénurie de logements accessibles et à un phénomène de renchérissement du foncier et de l'immobilier ainsi que les enjeux de sobriété énergétique impliquant notamment un encouragement à l'amélioration de l'isolation des logements et une optimisation des modes de chauffage, la CCPR a conclu un partenariat avec la Maison Départementale de l'Habitat du Doubs ;
- Formalisé par une convention d'objectifs et de moyens annuelle, ce partenariat vise à l'organisation de permanences décentralisées de la Maison Départementale de l'Habitat (conseils juridiques, en architecture et en rénovation énergétique) au sein de la Maison des services du Russey et à l'organisation d'un ou plusieurs ateliers ;
- Le coût des actions qui seront réalisées dans le cadre de la convention 2024 s'établit à 4 050 € TTC. La Maison Départementale de l'Habitat prend en charge 50% de ce montant, soit 2 025 €, la CCPR les 50% restants ;
- Sur cette base, le Président accepte de signer la convention d'objectifs et de moyens 2024 avec la Maison Départementale de l'Habitat du Doubs.

Fait au Russey, le 12/12/2023,

Le Président,

Gilles ROBERT.

Communauté de Communes du Plateau du Russey
17, avenue De Lattre de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

t : 03 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr

PREFECTURE DU DOUBS

Date de reception de l'AR: 12/12/2023

025-242504355-DE_2023_021-AU

